



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE DE FRANCE,
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE DE FRANCE

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi de langue française (DELF et DALF)
Vu la proposition de l'établissement,

ARRÊTE

Article 1 :

Sorbonne Université organise au titre de l'année 2026, les examens sanctionnant les unités constitutives du diplôme élémentaire en langue française (DELF) et du diplôme approfondi de langue française (DALF).

Article 2 :

Le jury est composé des membres ci-dessous désignés :

Monsieur Marc CHALIER, président du jury, docteur en linguistique des langues romanes, maître de conférences à la faculté des lettres de Sorbonne Université,

Madame Sandrine ARAGON, PRAG en français langues étrangères à la faculté des lettres de Sorbonne Université,

Madame Amélie HOBLINGRE, PRAG en français langues étrangères à la faculté des lettres de Sorbonne Université.

Article 3 :

Les examens du DELF A2, hors scolaire, se dérouleront selon le calendrier suivant :

Sessions	Dates des inscriptions	Examens écrits	Examens oraux
Février	Du 01 décembre 2025 au 10 janvier 2026	Le 03 février 2026	Le 07 février 2026

Article 4 :

Les examens du DELF B2, hors scolaire, se dérouleront selon le calendrier suivant :

Sessions	Dates des inscriptions	Examens écrits	Examens oraux
Mars	Du 15 janvier au 15 février 2026	Le 04 mars 2026	Le 07 mars 2026
Mai	Du 01 au 22 avril 2026	Le 20 mai 2026	Le 23 mai 2026
Octobre	Du 01 juillet au 10 septembre 2026	Le 07 octobre 2026	Le 10 octobre 2026

Article 5 :

Les examens du DALF C1, hors scolaire, se dérouleront selon le calendrier suivant

Sessions	Dates des inscriptions	Examens écrits	Examens oraux
Mars	Du 15 janvier au 15 février 2026	Le 05 mars 2026	Le 07 mars 2026
Mai	Du 01 au 22 avril 2026	Le 21 mai 2026	Le 23 mai 2026
Octobre	Du 01 juillet au 10 septembre 2026	Le 08 octobre 2026	Le 10 octobre 2026

Article 7 :

La présidente de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

Julie BENETTI
Pour la Rectrice de la région académique Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris


Alexandre BOSCH